

**Le savoir et le pouvoir : pourquoi nous sommes tous concernés par
le démantèlement du CNRS
(et deux voyages de SLU au pays de l'évaluation)**

1. Pour un universitaire, le CNRS et les autres organismes de recherche sans enseignement ont parfois quelque chose de lointain et les sympathies ne vont pas toujours de soi (ah ! les privilèges de ces chercheurs qui ignorent tout des 192h TD). Il est donc tentant, surtout lorsque l'on est épuisé par une année d'opposition aux aspects les plus néfastes de la LRU, de laisser les chercheurs à temps plein lutter seuls contre les réformes en cours des organismes de recherche. Cette distance, compréhensible, méconnaît cependant entre autres un fait essentiel à nos yeux.

Ce fait tient à la relation entre la loi LRU et la réforme du CNRS et autres organismes de recherche. Le dépeçage du CNRS en instituts (faisant suite à celui déjà entériné de l'INSERM – Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale) ne pose pas seulement le problème de la brutalité des décisions, ni celui de l'exclusion de certaines disciplines (l'informatique recentrée à l'INRIA – Institut National de la Recherche en Informatique Appliquée –, la biologie passant sous la tutelle de l'INSERM, et l'Institut des Sciences Humaines et Sociales finalement remis aux calendes grecques – lire les quatre pages du point d'étape qui doit être soumis au CA du CNRS le 19 juin :

<http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article448>),

<<http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article448>>, ni même celui d'une interdisciplinarité qui ne pourra plus s'exercer que dans un cadre bureaucratique. Il met fondamentalement en relief la main mise du pouvoir politique sur le savoir : le démembrement affaiblit les capacités de résistance aux injonctions venues d' « en-haut » ; les directeurs d'Instituts seront nommés par le gouvernement ; les Instituts ne sont pas dotés de conseils scientifiques indépendants (pas plus que l'ANR, dont le Conseil d'Administration est en outre majoritairement composé de représentants du ministère).

La question du CNRS jette par là une lumière crue sur un point insuffisamment compris de la loi LRU, et parfois masqué par les pouvoirs exorbitants conférés aux présidents d'Université autant que par le risque (réel) de désengagement financier de l'État : l'imposture de l'expression «

autonomie des Universités», puisque la loi alourdit l'aspect autoritaire et arbitraire de l'action de l'État, y compris du point de vue financier. En effet, le financement au résultat stipulé dans la loi (réussite aux examens ou insertion professionnelle des étudiants) équivaut purement et simplement — puisque, en raison de la diversité des contextes sociaux et économiques des différentes universités, il est impossible d'établir des critères de performance objectifs en la matière — à donner au pouvoir politique le moyen de distribuer les fonds selon son bon plaisir, en récompensant les amitiés politiques, les obéissances serviles ou résignées. Soumission des institutions de savoir au pouvoir d'État (qui, en l'occurrence, se pare des plumes de la compétitivité économique) : l'Histoire est là pour rappeler les ravages d'une telle situation sur la science, sur la société et sur la démocratie.

Avec la loi LRU et les réformes des organismes de recherche, nous assistons, sous couleur de concurrence et de compétitivité, au retour du pire des cauchemars : la science d'État. Défendre le CNRS et les organismes de recherche, c'est donc essayer de sauver ce qui peut l'être encore de cette indépendance du savoir sans laquelle il n'est ni science, ni conscience, ni démocratie. C'est aussi peut-être la dernière chance qui nous soit offerte d'éclairer enfin l'opinion publique et les responsables politiques sur la nature réelle de la loi LRU. Et — qui sait ? — d'obtenir que ses dispositions les plus néfastes soient revues. C'est pourquoi il est capital de **venir le 19 juin bloquer le Conseil d'Administration du CNRS à Paris (ou occuper les délégations CNRS des autres villes), de proposer des motions au CS ou au CA de son université ou de son laboratoire (voir celles de Rennes, Paris 8, Paris 12, Paris 13 ou de la section 19 du CNRS: <http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?rubrique8>)** <<http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?rubrique8>> et de **prendre part aux actions qui suivront le 19 juin.**

2. Et pour apprendre quelle est la langue que nous devons désormais parler à l'université, **deux voyages des membres de SLU au pays de l'évaluation** (27 mai à l'ENS ULM et 11 juin à l'AERES) : <http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article473> <<http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article473>>